

Sept mesures pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans le monde du travail

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-03-2010 11:07:46

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, ont lancé, lundi à New York, une initiative en sept points visant à renforcer l'autonomisation des femmes dans le monde du travail et sur le marché de l'emploi.

L'initiative conjointe UNIFEM-Pacte mondial des Nations Unies, intitulée "principes pour le renforcement de l'autonomie des femmes où l'égalité signifie travail", propose sept mesures que peuvent prendre les entreprises pour promouvoir l'autonomisation des femmes à la fois dans le monde du travail et sur le marché de l'emploi, a expliqué Mme Inés Alberdi, directrice exécutive de l'UNIFEM.

Cette initiative a été lancée au siège des Nations Unies à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme.

L'effet multiplicateur de l'autonomisation des femmes au niveau social et dans le cadre du travail est de plus en plus reconnu, a-t-elle indiqué, lors d'une conférence de presse. La nouveauté est que le monde des affaires reconnaît aujourd'hui les incidences positives qu'a, sur le monde des affaires, l'égalité hommes/femmes.

L'instauration de cette égalité permet d'innover davantage, d'attirer les talents les plus prometteurs, et d'augmenter les profits, a fait observer Mme Alberdi, notant que l'autonomisation contribue à élever le niveau de reconnaissance de la place et du rôle des femmes au niveau des consommateurs et de la société humaine en général.

Les bénéfices commerciaux engrangés grâce à l'égalité homme/femme

A titre d'exemple, la Directrice exécutive de l'UNIFEM a cité les informations contenues dans le document publié récemment par le cabinet d'études et d'audit McKinsey, intitulé "The Business of Empowering Women", et élaboré à partir d'un sondage mondial conduit auprès de 2.300 cadres supérieurs du secteur privé.

Cette étude met en évidence les bénéfices commerciaux réels engrangés par les entreprises ayant déjà axé leurs efforts sur les femmes.

Un tiers des personnes ayant pris part au sondage ont en effet affirmé que l'investissement dans les femmes a déjà généré de plus grands profits, tandis qu'un autre tiers assurait que cet investissement allait rapidement générer des bénéfices et autres retombées positives.

Ces constatations invitent à créer des partenariats afin de multiplier les efforts visant à permettre aux

femmes de jouir de leurs droits à l'égalité et à l'autonomie sur le plan économique, a poursuivi Mme Alberdi, relevant que les principes proposés aujourd'hui visent à permettre aux entreprises d'ajuster les politiques et pratiques en cours, ou à en établir de nouvelles, afin d'atteindre leur objectif d'autonomisation et d'inclusion des femmes dans le monde du travail.

Au nombre des principes, l'initiative conjointe invite les entreprises à faire en sorte qu'il y ait au moins 30 pc de femmes parmi les personnes chargées de la gouvernance et des prises des décisions, et ce à tous les niveaux de l'entreprise.

Un autre principe vise l'élaboration et l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence au travail et encourage à former le personnel de sécurité et les dirigeants afin qu'ils sachent reconnaître les signes de violence à l'égard des femmes.

"Des représentants du monde des affaires nous ont assuré que ces principes, qui ont été élaborés en consultation avec des chefs d'entreprise mondiaux et d'autres experts, peuvent nous aider à prendre le bon chemin. Le temps est venu de faire de l'autonomisation des femmes une réalité", a conclu Mme Alberdi.

Le Directeur exécutif du Bureau du Pacte mondial, Georg Kell, a souhaité, pour sa part, que le lancement de ces Principes permette l'intégration des femmes dans le mouvement opéré par le monde des affaires vers la responsabilité.

Actions concrètes en faveur de la femme dans le monde du travail Le Pacte mondial invite les entreprises qui y adhèrent à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de dix valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement, et de la lutte contre la corruption, a rappelé Georg Kell.

Quand le Pacte mondial a été lancé, il y a 10 ans, seulement 40 entreprises étaient impliquées, alors qu'il y a en maintenant des centaines de milliers, originaires de toutes les régions du monde, a indiqué M. Kell.

Les Principes proposés aujourd'hui s'inspirent des meilleures pratiques mises en place par certaines entreprises, mais qui ne sont pas encore très répandues, a-t-il expliqué.

Ces pratiques sont conformes au modèle du Pacte mondial qui promeut le leadership, l'engagement, la mise en oeuvre et la communication publique sur les progrès accomplis, a-t-il précisé.

Ces principes donnent l'occasion de mener des actions concrètes afin d'améliorer la situation des femmes dans le monde du travail et de promouvoir leurs droits, notamment en organisant des campagnes contre la violence.

"Nous espérons que ces principes vont influencer les réseaux d'entreprises existant au niveau des pays et faire ainsi avancer le programme d'action proposé dans le domaine qui nous préoccupe", a dit M. Kell.

Il s'est félicité que l'énonciation des Principes soit le fruit d'une année de coopération intense entre le Pacte mondial et l'UNIFEM.

"J'ai l'espoir que les Principes d'autonomisation des femmes feront partie intégrante du mouvement

de responsabilité opérée dans le monde des affaires", a-t-il réitéré, "en particulier lors du prochain sommet qui réunira plus de 100 directeurs de sociétés, les 24 et 25 juin, pour faire le point sur 10 années de promotion de la responsabilité dans la conduite et la pratique des affaires".

MAPF